Annexe 5 : Contrat de production de jeunes bovins ou de veaux de boucherie

Production de jeunes bovins (bovins mâles ou femelles abattus entre 8 et 24 mois, races viande ou laitières) ou de veaux de boucherie (bovins mâles ou femelles abattus jusqu'à 8 mois, de races viande, laitières ou croisées)

A – Elevage

Dénomination : .....

.....

Adresse : .....

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° EDE : |_|_| |_|_|_| |_|_|_|

B – Le dossier de demande « PCAE » concerne : [cocher la ou les mentions concernées]

☐ un atelier JB avec 60% minimum de bovins jeunes sous contrat (c)[1] *[complétez les items C D et F]*

☐ un atelier Veaux de Boucherie sous contrat *[compléter les items E et F]*

C – Production de bovins jeunes	Avant-projet Modernisation	Après-projet Modernisation
Nb JB produits (sortis Boucherie) / an (a)		
Nb JB sous contrat produits / an (b)		
% JB sous contrat (c = b/a)		
Nb places de JB (d)		

D – Production de bovins jeunes : Contractualisation

☐ prix ou marge garanti(e) ☐ plus-value sur prix de marché

☐ pour une durée de 5 ans (minimum pour le PCAE) ☐ autre. A préciser : ..... ans

Dénomination de l'engagement contractuel (dénomination commerciale fournie par le 1er acheteur) :

.....

E - Production de veaux de boucherie : Contractualisation

☐ pour une durée 5 ans ou 10 bandes (minimum pour le PCAE) ☐ autre. A préciser : ..... ans

Conformément à l'accord interprofessionnel régional en vigueur, tout nouvel atelier éligible au PCAE fait l'objet d'une étude prévisionnelle technique et économique et d'un contrat écrit et signé entre les 2 parties. Ces 2 documents ne sont pas joints à la demande PCAE.

F - 1er acheteur : ☐ OP ☐ abatteur ☐ intégrateur

Dénomination : .....

Adresse .....

Signatures :

Par un représentant de l'élevage	Par un représentant du 1er acheteur
Nom Prénom / Qualité	Nom Prénom / Qualité
Le :	Le :

[1]Cf. règlement de l'appel à projets.